

Rapport d'évaluation

Plan d'action
**COMPAGNIE NATIONALE DU
RHONE**



Février 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise **COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE** dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE			
Date d'adhésion au programme	16/04/2021	Date d'engagement dans le programme	10/10/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans (2023-2028)		

Date de transmission du rapport de suivi	09/10/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	10/2023-10/2025
Date de publication du rapport d'évaluation	02/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8
IV. Synthèse des retours du jury	9

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique

2 Rue André Bonin 69004 Lyon

Secteurs d'activité

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1er producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de plus de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie du soleil, du vent et de l'eau du fleuve Rhône dont elle détient la concession depuis près d'un siècle. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses autres missions d'intérêt général : déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et gestion de la ressource en eau, aménagement du fleuve et préservation des écosystèmes naturels. Sa triple expertise – énergie, transport, irrigation - lui permet d'assembler des solutions énergétiques et écologiques innovantes pour les territoires, partout en France. CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts). ENGIE est son actionnaire industriel de référence.

CNR, gestionnaire du fleuve Rhône de la frontière suisse à la Méditerranée et d'un domaine concédé de plus de 30 000 ha, place la transition énergétique et écologique au cœur de son action d'aménageur des territoires. La Responsabilité Sociétale d'Entreprise est le socle de sa stratégie d'entreprise à horizon 2030, composée de 4 axes (préserver la ressource et l'environnement ; agir pour la transition écologique ; accompagner le développement des territoires ; placer l'humain au cœur de l'entreprise) et déclinés en 18 engagements

Chiffre d'affaires

2,82Mds € de CA en 2024

Nombre d'employés

1000 à 1999 salariés

Site web de l'entreprise

<https://www.cnr.tm.fr/>

I.1 Engagements préexistants

Depuis 2003, CNR assure, en plus de ces 3 missions historiques, des missions d'intérêt général.

Sur la période de 2004 à 2022, elles ont permis d'investir 85 M€ en faveur de l'environnement, en particulier pour la restauration écologique du fleuve :

- Plus de 120 km de fleuve et milieux alluviaux ont été réhabilités,
- 12 Ha de roselières renaturées,
- Plus de 30 ans de suivis et de recherches scientifiques au service du Rhône avec notamment 2 programmes uniques en Europe : Restauration hydraulique et écologique du Rhône (RhônEco) et

Observatoire des Sédiments du Rhône (OSR)

- 1 site industriel labellisé Liste Verte UICN à Donzère-Mondragon
- 65 ouvrages de franchissement piscicole sur le Rhône et ses affluents
- Et plus de 80 espèces bénéficient d'actions techniques et/ou financières de CNR pour préserver leurs habitats.

Avec la loi relative à l'aménagement du Rhône, du 28/02/2022 qui prolonge la concession du fleuve Rhône confiée à CNR jusqu'en 2041 l'entreprise conforte son ambition d'un développement durable de la Vallée du Rhône avec des Plans « 5Rhône », engagements volontaires pour relever les défis climatiques et environnementaux. L'un des piliers est de « Renforcer la vallée du Rhône comme corridor de biodiversité vivant et dynamique ».

Il consiste notamment à soutenir des actions de gestion durable de l'eau, de préservation de la biodiversité, de développement soutenable, d'innovation et de R&D.

CNR mène sa politique environnementale en étroite collaboration avec les parties prenantes locales, notamment dans le cadre de la concession du fleuve (avec l'instance du Comité de Suivi de la Concession).

Les importants budgets alloués aux plans quinquennaux, 165 millions d'euros en moyenne tous les 5 ans (dont 35 millions d'euros pour le volet Environnement-Biodiversité, 27 millions d'euros pour le volet agricole et 1 M€ pour les actions de sensibilisation du grand public inscrites au volet actions complémentaires sur 2022-2027) permettent à CNR d'initier et de participer à des investissements d'intérêt collectif avec et pour les territoires.

Les montants investis par CNR permettent un important effet levier en faveur de la biodiversité et de l'environnement, au sein de la vallée rhodanienne. L'investissement de CNR permettant de consolider d'autres financements, notamment des subventions publiques à l'échelle régionale et européenne.

A l'échelle des différentes activités de l'entreprise et ce, dans toute la France (CNR développe des actifs de production solaires, éoliens et petite hydraulique en et hors Vallée du Rhône), CNR a inscrit au titre de sa RSE la préservation de la ressource en eau et de l'environnement, avec des actions pour diminuer l'empreinte carbone, optimiser la performance environnementale des process industriels, éco-gérer les déchets...

Ces engagements sont partagés sur le site web de CNR, au sein de Guide d'actions tels que la Politique et plaquette RSE 2020-2030; le Plan de Gestion Environnemental du Domaine Concéder (PGED – 2015) ; des Plans 5 Rhône, des supports de communication comme le Rapport intégré de l'entreprise (produit annuellement).

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

A partir de ces dépendances et impacts (négatifs et positifs) CNR a identifié certains risques et opportunités associés à la biodiversité :

- Risques opérationnels liés aux événements climatiques (période d'étiage, de crues), naturel (tremblement de terre, abondance des matières premières) ou de biodiversité (propagation des espèces exotiques envahissantes, gestion sédimentaire, gestion de la végétation)
- Accroissement des tensions liées au partage de la ressource en eau

Les opportunités permettent notamment :

- De poursuivre et renforcer les liens avec les parties prenantes (Services de l'Etat, collectivités, élus, scientifiques, usagers, associations)
- D'accroître les connaissances et les innovations en faveur de la biodiversité
- D'être un acteur majeur du territoire rhodanien pour répondre aux défis énergétique, écologique, climatique et alimentaire.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	CNR concentre la majorité de ses activités au sein du périmètre historique de la vallée du Rhône, recoupant les régions Auvergne-Rhône-Alpes/Sud et Occitanie, et plus précisément l'emprise du domaine concédé, où elle agit avec les parties prenantes depuis plus de 80 ans. Elle est toutefois en lien avec l'ensemble des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) limitrophes au Rhône. CNR a des actifs de production éoliens, photovoltaïques et quelques petites centrales hydroélectriques (PCH) répartis dans toute la France. A ce titre CNR focalise le présent plan d'actions sur le périmètre du domaine concédé.
-----------------------------------	--

Durée prévue pour la mise en œuvre	5 ans (2023-2028)
---	-------------------

Nombre d'actions cœur de métier	4	Nombre d'actions complémentaires	3
--	---	---	---

Actions cœur de métier	• 1. Accompagner techniquement et financièrement les territoires pour la réalisation de 3 Ouvrages de Franchissement Piscicole (OFP) sur des cours d'eau de liste 1, affluents du Rhône, d'ici 2027. • 2. Mener un programme de restauration écologique et hydraulique des bras du Rhône et des milieux annexes pour favoriser un corridor plus vivant et dynamique, avec 6 sites en études de restauration d'ici 2027. • 3. Reconquérir des espaces de biodiversité au sein du site industrialo-portuaire de Lyon, au travers des actions initiées du plan guide d'aménagement, d'ici 2027. • 4. Mener un programme de recherche des effets d'une nouvelle filière, le photovoltaïque flottant sur les écosystèmes aquatiques et terrestres (Programme SOLFLUX), d'ici à 2025 pouvant s'étendre jusqu'en 2027 selon les dates de construction des parcs photovoltaïques.
-------------------------------	--

Observations

CNR a défini 4 actions cœur de métier sur le périmètre de la Vallée du Rhône où se concentre le principal de ses activités. Les actions définies adressent notamment l'enjeu de l'eau, identifié comme prioritaire, et la restauration de la biodiversité, en luttant notamment contre le changement d'affectation des sols et du fleuve.

Actions complémentaires	• 1. Développer des connaissances sur l'agrivoltaïsme dynamique (biodiversité, ressource en eau, rendement agricole), d'ici 2027, au travers du projet « Les parcelles du futur ». • 2. Accompagner la transition agroécologique entre 2023 et 2027, notamment au travers d'un « Appel à Projet : Ensemble, accompagnons la transition de l'agriculture en vallée du Rhône » • 3. Créer une visite thématique sur la biodiversité et la gestion sédimentaire autour de la centrale hydroélectrique de Génissiat (Ain), dès 2024.
--------------------------------	--

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le dossier de la Compagnie Nationale du Rhône est clair et répond aux informations demandées. L'état des lieux ainsi que les actions et leurs sous-étapes sont bien détaillés.

Des compléments pourraient être apportés concernant :

- Les enjeux prioritaires, qui au regard des détails donnés sur les dépendances, impacts et pressions, apparaissent comme un peu faibles. Deux enjeux prioritaires ont été identifiés et seulement un des enjeux a été décliné en un risque opérationnel, d'autres risques opérationnels pourraient ainsi venir compléter les enjeux.
- Peu d'information ont été partagés sur les moyens financiers envisagés pour les actions, notamment pour les actions cœur de métier.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	A renforcer	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) s'inscrit dans la lignée de sa mission en tant qu'entreprise et s'appuie fortement sur son ancrage local territorial ainsi que son écosystème. CNR a renforcé ses engagements en faveur de la biodiversité à travers 7 actions, dont 4 actions cœur de métier, adressant ses enjeux principaux : l'eau et la restauration de la biodiversité, notamment en lien avec ses pressions sur le changement d'affectations des sols et mers, et sa dépendance au climat.

Les actions définies par l'entreprise sont ambitieuses, échelonnées chacune sur plusieurs années, mobilisant plusieurs parties prenantes et sites concernées. Leur description est précise et détaillée, et le suivi est bien assurée chaque année par des responsable et un groupe de travail dédié. Les actions répondent bien aux critères SMART, et les parties prenantes ont été sollicitées dès la construction du plan mais également dans la mise en œuvre et son suivi.

Pour renforcer ce plan d'action, CNR peut davantage préciser les moyens, notamment financiers, à mobiliser afin d'assurer la réussite de ses ambitions. La description des enjeux prioritaires et risques associés dans son état des lieux pourrait également être davantage précisé pour mettre en avant l'aspect prioritaire ou stratégique des actions sélectionnées.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Préciser les indicateurs de suivi et de résultats pour l'action numéro 4, et modifier les objectifs pour l'action 1 pour assurer que chaque OFP aille au-delà de l'installation minimum réglementaire.
- Préciser davantage les moyens financiers de chaque action (seule l'action numéro 6 donne des indications sur ce sujet)
- Si tel a été le cas, préciser comment les parties prenantes ont participé à la construction du plan d'action
- Préciser davantage les enjeux prioritaires de l'état des lieux et les décliner en risques

III.1.2 Complément au plan d'action

- Dans la continuité de ce qui est prévu dans l'action 1, CNR pourrait remplacer son action par un engagement à systématiser les meilleures pratiques sur ses OFP (celles identifiées pour éviter les espèces exotiques et maximiser les gains de biodiversité dans les tests sur Donzère et Villebois).
- Pour un futur plan d'action, il sera pertinent de construire des objectifs de résultats systématiques pour les projets de restauration à partir des résultats observés sur le programme de restauration (action 2).

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Intégrer la direction générale de l'entreprise dans le suivi du plan d'action, au-delà des directions spécifiques impliquées (RSE et DSTPI)
- Préciser les moyens mis en œuvre pour réaliser les actions, et notamment les moyens financiers qui ont été nécessaires.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a reconnu la qualité des actions proposées mais a émis quelques réserves sur leur nature puisqu'elles semblent essentiellement en lien avec la mission complémentaire d'intérêt général de CNR (depuis 2003). Le plan d'action ne vient donc pas profondément interroger ses enjeux en lien avec son cœur de métier. Le jury a également regretté l'absence d'analyse des dépendances notamment aux matières premières (focalisation uniquement sous l'angle du recyclage – pas de mention de l'enjeu de leur disponibilité).

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury invite l'entreprise à aller plus loin concernant :

- L'analyse des dépendances de l'entreprise à la biodiversité
- L'identification de ses enjeux prioritaires qui doit lui permettre de définir des actions additionnelles, allant au-delà de ses missions d'intérêt général déjà menées par ailleurs, et interroger ainsi les pratiques en lien avec son cœur de métier (ACV Panneaux solaires, éoliennes...).
- Interroger ses pratiques concernant l'implantation de centrales photovoltaïques au sol et développer des bonnes pratiques, qui prennent en compte la biodiversité
- Mieux spécifier les moyens humains et financiers nécessaires pour la mise en œuvre des actions
- Proposer une action de sensibilisation à destination des salariés et de la Direction générale